

Publié le 27/03/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P101\_2024**

**Date : 22/03/2024**

**OBJET : Mise à disposition de la piscine de Les Pieux avec la station S.N.S.M**

### Exposé

Il est proposé de conclure une convention de mise à disposition de la piscine de Les Pieux avec la station S.N.S.M de Diélette Flamanville du 12 février au 30 juin 2024.

L'association s'engage à respecter les conditions d'utilisation qui sont fixées dans la convention.

La convention est résiliable avant le terme par la Communauté d'Agglomération du Cotentin en cas de non-respect des présentes dispositions ou pour nécessité de service, sans préavis ni indemnité.

Toutes modifications à la convention fera l'objet d'un avenant.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** la délibération n°2018-086 du 28 juin 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les établissements aquatiques,

### Décide

- **De signer** la convention portant sur la mise à disposition à titre gratuit de la piscine de Les Pieux avec la Station S.N.S.M de Diélette Flamanville,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**